

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 NDH-Cameroun



Nouveaux
Droits
de
l'Homme

NDH

ONG avec Statut Consultatif auprès de l'ONU
NDH-International : JUNIN 202-BP2-1026. Buenos Aires – Argentine
Membre du Bureau International pour la Paix (BIP) Genève Suisse
Membre du RFDH (Réseau Francophone des Droits de l'Homme) Strasbourg – France
Présidence du RADIF (Réseau Africain contre les Disparitions Forcées)
Membre de la Coalition SOTU (My African Union)

RAPPORT D'ACTIVITES

2014



NDH- CAMEROUN

**32, Rue Polyclinique Bastos
BP : 4063Yaoundé-Cameroun**

Tél : (237) 242 01 12 47
Site web : www.ndhcam.org
Email : ndhcam@yahoo.fr /
secretariatndh@ndhcam.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION

NDH ET LES DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS

1. Gouvernance des Fonds scolaires dans un contexte de décentralisation
2. Agir pour les Femmes du Secteur Informel

NDH ET LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE

1. Cinquième concertation entre ELECAM et les autres acteurs du processus électoral
2. Séminaire régional de promotion des DH et de renforcement des capacités
3. Visite du NED à NDH-Cameroun
4. Plaidoyer et lobbying pour le code électoral

NDH ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

1. Participation aux activités de promotion des DH et de renforcement des capacités

NDH ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

1. L'accueil, l'assistance et l'accompagnement des victimes

NDH DE L'INTERIEUR

1. Renforcement de l'expertise et des capacités du personnel
2. Admission des étudiants en stage



INTRODUCTION

En 2014, NDH-Cameroun a continué son voyage dans l'univers de la promotion et la protection des Droits humains au Cameroun. Cette année, outre la permanence de la défense des droits des citoyens, nous avons largement traité du droit à l'éducation à travers la gouvernance des fonds scolaires.

En effet, ce n'est un secret pour personne que l'éducation de base en général et la gouvernance des fonds y relatifs souffrent de tous les maux, avec des conséquences directes sur l'accès à l'enseignement primaire. L'accès à l'enseignement primaire fondamental gratuit et de qualité est devenu une vue de l'esprit et un idéal difficile à atteindre pour la plupart des camerounais -qui en ont pourtant besoin. En fait, loin d'être un simple besoin, c'est un d'abord et avant tout un DROIT.

Parce que le droit à l'éducation est un véritable droit fondamental de l'homme, nous sommes convaincus qu'une mauvaise éducation participe à la construction d'un mauvais citoyen et donc d'une mauvaise citoyenneté. Or une bonne éducation suppose un financement adéquat du système éducatif et l'efficacité de ces financements n'est possible qu'en présence d'une bonne gouvernance des fonds mobilisés aussi bien au niveau national que local.

Conformément aux provisions constitutionnelles, le Cameroun s'est effectivement lancé dans la décentralisation, avec en prime le transfert de compétences et de ressources des services centraux aux collectivités territoriales décentralisées. Le secteur de l'éducation de base est parmi les domaines entièrement transférés aux communes. Les communes qui normalement devraient être plus proches des populations et plus aptes à répondre plus efficacement à leurs besoins, et contribuer in fine à une meilleure protection du droit à l'éducation.

Ce droit est d'ailleurs protégé par plusieurs instruments auxquels le Cameroun est Etat-parti. De la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à la Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant, en passant par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention internationale sur les droits de l'enfant, le Cameroun s'est engagé à protéger et garantir non seulement le droit à l'éducation mais aussi et surtout de « fournir un enseignement primaire gratuit et obligatoire » aux enfants camerounais. L'Etat du Cameroun s'est d'ailleurs arrimé aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. En effet, l'ODM 2 qui vise à « assurer l'éducation primaire pour tous » doit être aujourd'hui évalué puisque l'atteinte de cet objectif comme pour tous les autres était fixé 2015.

Malgré tous ses engagements, les populations supportent et financent pratiquement seules le poids de l'éducation aussi bien primaire que secondaire. L'Etat a abandonné ses responsabilités dans une démarche plus ou moins questionnable qu'est l'obligation *de fait* pour les parents de financer l'école à travers les APEE. C'est pour cette raison que NDH-Cameroun va conserver pour les années à venir cette problématique en tête de file des droits économiques, sociaux et culturels à traiter dans l'axe stratégique liée à la « Bonne gouvernance ».

Bien sûr, les droits civils et politiques et la défense/protection des droits humains sont restés les préoccupations de NDH-Cameroun.

Ce rapport présente les réalisations et résultats de NDH-Cameroun en 2014. Ces réalisations ont été menées et les résultats obtenus grâce, non seulement à l'appui de nos partenaires, mais aussi à l'engagement des Volontaires à différents niveaux, parmi lesquels ceux dont j'ai la charge de suivre directement et qui forment le staff de NDH.

Je saisi cette occasion pour remercier tous les volontaires de NDH et les appeler à rester mobiliser pour la promotion et la protection des droits humains au Cameroun les années à venir.

Je tiens ici aussi à exprimer toute ma profonde gratitude au Conseil National de NDH qui m'ont fait confiance et dont les responsables m'apportent leur soutien permanent pour la réussite de nos missions.

Cyrille Rolande Bechon

NDH
ET LES
DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET
CULTURELS

GOVERNANCE DES FONDS SCOLAIRES DANS UN CONTEXTE DE DECENTRALISATION

A. Contexte et justification

L'éducation constitue un droit fondamental/Constitutionnel reconnu au Cameroun. Ainsi, en vue d'assurer l'accès à une éducation de base de qualité, voire gratuite à ses citoyens, le gouvernement camerounais a concrétisé dans ce secteur un système de gestion décentralisé. En effet, il est généralement admis qu'une décentralisation adéquate comporte des bénéfices, dont une meilleure gestion des ressources locales. Par l'adoption de multiples textes juridiques (*loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004, décret n° 2010/0247/PM du 26 février 2010, Arrêté n° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 décembre 2010*) le gouvernement a transféré ses compétences dans le domaine de l'Education de base aux communes. L'arrêté du 31 décembre 2010 précise à cet effet en son *article 3* que, dans le cadre de l'exercice des compétences à elle transférées, «*la commune assure la continuité de l'offre publique d'éducation ainsi qu'une qualité croissante de ce service public en insistant notamment sur ces principes de gratuité*».

Toutefois, force est de constater que les avantages attendus de cette décentralisation peinent à se matérialiser. En effet, les problèmes qui prévalaient ici en période d'administration centralisée notamment en matière de gestion de fonds scolaires continuent d'exister. Les parents d'élèves regroupés dans les Associations de Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) continuent de supporter et dans des proportions très élevées, la gestion matérielle et financière des établissements primaires publics, aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Ainsi selon une étude de *Transparency International*, les parents dépenseraient en moyenne 20 000 FCFA de frais *illégaux* pour l'éducation d'un enfant au primaire au Cameroun (*Transparency International (TI), 2011, Cartographie des déficits de transparence et d'intégrité dans l'éducation primaire au Cameroun*). Ce montant suffisamment élevé contraste avec le mauvais état des infrastructures en milieu scolaire qui, depuis des années, a connu très peu d'amélioration aussi bien quantitativement que qualitativement. Or, selon une enquête menée par *l'Institut National de la Statistique* dans les établissements primaires du Cameroun en 2010, seulement 16,4% d'écoles possédaient une bibliothèque. De même, plusieurs établissements ne disposaient pas de source d'eau potable. En outre, seulement 16% d'écoles disposaient de toilettes modernes. Plus grave, sont les nombreuses dénonciations de détournements de fonds publics enregistrés dans ce secteur.

En effet, d'après *TI*, la corruption dans ce secteur se passe à plusieurs niveaux : relations communes-chefs d'établissements, délégués des APEE- corps enseignants, Inspections, etc. Cette étude révèle par exemple que pour entre autres des raisons de corruption, *une école sur dix* reçoit son *paquet minimum à temps, que, celui-ci est suffisant pour une école sur quatre, et de bonne qualité pour une école sur trois*. De même, les fonds d'APEE sont le plus souvent gérés par les Responsables de ces associations en complicité avec les chefs d'établissements dans un *mystère total*, source de multiples abus. Les enseignants quant à eux ne cessent d'imposer pour une raison ou pour une autre des sommes (100, 200,...2000 FCFA) que doivent payer régulièrement les élèves tout au long de l'année.

Il en résulte des plaintes constantes venant des parents d'élèves qui ne savent plus en réalité à *qui et comment* demander des comptes. En fait, la décentralisation semble n'avoir pas encore résolu les nombreux problèmes liés à la bonne gouvernance des ressources dans les établissements scolaires publiques. Au contraire, plus que jamais nous sommes dans un contexte où, les différents acteurs demeurent confus pour ce qui est de leurs différentes responsabilités, avec des cadres de concertation et de collaboration (Conseil d'Ecoles, conseils de classe) globalement très peu opérationnels. Les APE, cadre par excellence pour la participation des citoyens (parents d'élèves) ont perdu de leur valeur d'antan auprès de leurs membres surtout depuis leur transformation en APE(E). Aussi, elles restent en quête de repères face aux nombreux discours institutionnels en faible adéquation avec la réalité de

terrain : *gratuité de l'école primaire, dénonciation de l'immixtion des chefs d'établissements dans le fonctionnement des APEE, etc.*

En fin de compte, la gestion des fonds scolaires demeure inefficace, inefficente et incapable d'améliorer l'état des infrastructures scolaires tant qualitativement que quantitativement. C'est fort de tout ceci que le présent projet est mis en œuvre.

Problèmes à résoudre dans le cadre du projet :

Le projet *Notre Argent, notre responsabilité* adresse les problèmes ci après :

- Insuffisance d'informations relatives à la gestion des fonds scolaires aussi bien issus des APEE que des communes ;
- Ignorance des parents sur les provisions légales, avantages et déterminants de la décentralisation en matière de gestion des fonds scolaires ;
- Déficit de compétences managériales des Responsables d'APEE ;
- Déficit de coordination entre les acteurs concernés dans la gestion des fonds scolaires dans les établissements ;
- Crise de confiance entre les différents acteurs de la communauté éducative ;
- Inadaptabilité des textes juridiques encadrant les APEE dans le contexte actuel de décentralisation;
- Faible implication au sein des APEE;
- Faible redévolabilité des Responsables d'APEE et Elus locaux.

B. Objectifs

Objectif global

Contribuer à une meilleure gouvernance des fonds scolaires dans le secteur de l'éducation de base à l'ère de la décentralisation dans les régions du Centre et de l'Ouest Cameroun.

Objectifs spécifiques

Le projet entend spécifiquement :

- Contribuer à une meilleure compréhension du système de gestion des ressources matérielles et financières scolaires utilisé par les différents acteurs locaux dans le contexte actuel ;
- Améliorer les capacités organisationnelles et opérationnelles des Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) ;
- Renforcer la collaboration entre les APEE et les autres parties prenantes de l'éducation ;
- Et accroître l'implication des parents dans la gestion des fonds scolaires au travers des actions de plaidoyer et de sensibilisation.

C. Activités principales à réaliser

A1. Réalisation d'une étude sur la mobilisation et la gestion des fonds scolaires dans un contexte de Décentralisation ;

A2. Organisation des ateliers de renforcement des capacités des Responsables d'APEE;

A3. Organisation des foras pluri acteurs de l'éducation de base sur la mobilisation et la gestion des fonds scolaires;

A4. Production d'outils d'IEC/Campagne;

A5. Organisation d'un Atelier de validation et d'adoption d'un document de plaidoyer ;

A6. Campagne-plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique des APEE.

D. Résultats attendus

R1. Le système de mobilisation et de gestion des fonds scolaires en contexte de décentralisation est évalué;

R2. Les capacités organisationnelles et opérationnelles des APEE pour la gestion des fonds scolaires en contexte décentralisé sont renforcées ;

R3. La collaboration entre les APEE et les autres parties prenantes de l'éducation en vue d'une bonne gestion des fonds scolaires est améliorée;

R4. L'implication des parents dans la gestion des fonds scolaires s'est accrue ;

R5. 01 proposition d'amélioration du cadre juridique de fonctionnement des APE(E) est disponible.

E. Groupes cibles et intervenants

- Décideurs publiques (Ministère de l'éducation de Base, Délégations régionales et Départementales du MINEDUB, Inspections d'arrondissements du MINEDUB, Parlementaires ;
- Collectivités Territoriales décentralisées / Elus locaux ;
- Organisations de la société civile concernées par la question ;
- Etablissements scolaires publiques ;
- Responsables d'APEE, et environ 5000 Parents d'Elèves.

ATELIER DE PLANIFICATION STRATEGIQUE

Jeudi, 26 Août 2014, Salle de Conférence de NDH Cameroun

Présentation de l'atelier

Le **26 Août 2014** s'est tenu à la salle de Conférence de NDH-Cameroun, l'Atelier de planification stratégique du projet-*Décentralisation et Gouvernance des fonds scolaires dans les régions du Centre et de l'Ouest Cameroun*. Cet atelier avait pour principal objectif de déterminer de manière consensuelle le mécanisme de gestion dudit projet. L'atelier a regroupé **neuf (09)** participants composé des Responsables du projet, du personnel de NDH-Cameroun et consultant.

Focus sur les articulations de l'atelier

L'atelier a débuté vers 13h30 et les principaux intervenants de l'atelier étaient :

- **Madame Cyrille Rolande BECHON**, qui a donné le mot de bienvenue, synonyme d'ouverture des travaux. Elle a également présenté les procédures administratives et de gestion de projet pour validation ;
- **Madame NGAMO Diane** qui a présenté le projet ainsi que son plan de mise en œuvre ;
- **Madame TSIMEGNE Doris** qui a présenté le plan de suivi évaluation du projet et le document de capitalisation.

➤ **Présentation du projet et du Plan de Mise en Œuvre (PDMO)**

La première grande articulation de cet atelier portait sur la présentation du projet ainsi que son plan de mise en œuvre. Pour ce qui est de la présentation du projet, il en ressort que, le projet de **Décentralisation et gouvernance des fonds scolaires dans les régions du Centre et Ouest Cameroun** intervient dans un contexte où le système de mobilisation et de gestion des ressources matérielles et financières utilisées par les différentes parties prenantes de l'éducation de base reste peu efficace et peu efficient, malgré les réformes administratives, et économiques intervenues dans ce secteur (*gratuité de l'enseignement primaire publique, décentralisation ,etc.*). En effet, les parents continuent à débloquer d'énormes sommes d'argent pour l'éducation de leurs enfants, l'offre infrastructurelle de nombreuses écoles primaires publiques s'est très peu améliorée (toilettes, bibliothèques), les faits de corruption persistent dans le secteur, etc. Aussi, les Associations des Parents d'Elèves et d'Enseignants (APEE), cadre par excellence de participation des parents/citoyens ne savent plus à qui et comment demander des comptes et semblent avoir grandement perdu du crédit auprès de leurs membres au vu de la réticence de ces derniers à y militer. C'est au vu de ces nombreux problèmes que le projet entend **favoriser une meilleure gouvernance des fonds scolaires dans le secteur de l'éducation de base à l'ère de la décentralisation dans les régions du Centre et de l'Ouest Cameroun**. Il a été précisé que le projet sera mis en œuvre dans **11 écoles** dans la région du Centre (Yaoundé, Bafia) et **9 écoles** dans la région de l'Ouest (Bafoussam et Bandjoun).



Pour ce qui est du PDMO, il a permis de revoir l'étalement des activités du projet sur la période du projet. Aussi, les résultats, les indicateurs, les ressources à utiliser et Responsables des différentes activités du projet ont été précisés.

Cette phase a été suivie des échanges qui ont tourné essentiellement autour du PDMO. Les dates ont été ajustées et il a été relevé qu'il est important d'anticiper autant que possible sur les activités vu les délais très courts de la mise en œuvre du projet (*voir les différentes activités qui pourraient être menées conjointement : campagne d'information et campagne de plaidoyer, etc.*)

Echanges entre les intervenants et participants



➤ **Présentation des documents de suivi-évaluation et de capitalisation du projet**

Le second mouvement important de cet atelier a consisté à la présentation de *deux documents*, puis de la phase échange. Les documents présentés étaient :

- Le plan de suivi/évaluation/ajustement du projet,
- Le plan de capitalisation du projet.

Il faut relever ici que lesdits documents sont des mécanismes de gestion du projet développés en vue de s'assurer que, des améliorations aussi bien qualitatives que quantitatives seront observées après la mise en œuvre du projet.

Le plan de suivi/évaluation/ajustement a permis pour chaque objectif du projet de ressortir les indicateurs de suivi-évaluation, les méthodes de collectes de données de ces derniers ainsi que, leurs sources de vérification, période/fréquence, et principaux responsables

Pour ce qui est du plan de capitalisation, l'intervenante a précisé de prime abord que, ledit plan entend identifier, analyser et documenter quelques expériences pertinentes du projet. Ceci en vue de tirer des leçons, formuler des modèles d'action pour l'amélioration des pratiques futures au sein de l'équipe de travail de NDH et même pour d'autres structures. Le plan a permis d'analyser les éléments à capitaliser tout au long du projet. Un accent a été mis sur les raisons ayant motivé le choix de ces éléments, et la méthodologie de capitalisation.

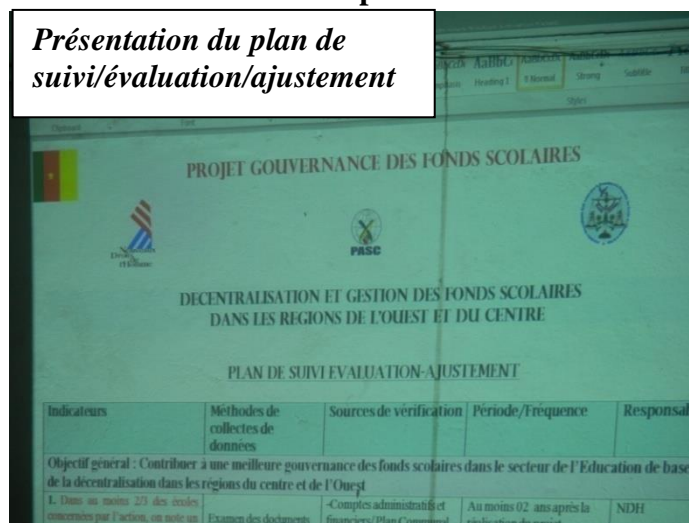
Les échanges très enrichissants à ce niveau ont permis de faire de multiples observations. En effet, il ressortait de ces derniers que les indicateurs devraient aller au-delà du développement des infrastructures dans les écoles pour essayer de saisir des mécanismes de gouvernance. Il s'agit par exemple ici de voir comment le projet aurait contribué à améliorer la traçabilité des fonds scolaires, la fiabilité de ces derniers, la question de redevabilité et de meilleure gouvernance des APEE. Pour ce qui est de la gestion des APEE, il a été proposé par exemple de s'arrêter sur des éléments tels que les statuts, règlements intérieurs, la convocation des assemblées générales extraordinaires, etc.

La dernière séquence de l'atelier portait sur la présentation et la validation des procédures administratives et de gestion de projet : justificatif des dépenses, procédures financières et administratives, etc.

L'atelier de planification stratégique projet-*Décentralisation et Gouvernance des fonds scolaires dans les régions du Centre et de l'Ouest Cameroun* s'est achevé aux environs de 16h30, par un buffet auquel tous les participants et exposants ont pris part.

Conclusions et principales recommandations

En somme, l'atelier de planification a permis aux différents personnes directement et indirectement impliquées dans la mise en œuvre du projet du projet-*Décentralisation et Gouvernance des fonds scolaires dans les régions du Centre et de l'Ouest Cameroun* de fixer les grandes orientations du projet.



ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT D'ETUDE,

05 Décembre 2014, salle de Conférence du Mémorial Norbert KENNE (Nsimeyong)

I. BREVE PRESENTATION DE L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT D'ETUDE

Le *Projet – Décentralisation et Gouvernance des fonds scolaires dans les régions du Centre et de l'Ouest Cameroun* adresse de nombreux problèmes liés à la mobilisation et gestion des fonds scolaires dans le secteur de l'éducation de base et est structuré autour de **04** objectifs spécifiques. Le premier objectif spécifique dudit projet à savoir celui de **contribuer à une meilleure compréhension du système de gestion des ressources matérielles et financières scolaires utilisé par les différents acteurs locaux dans le contexte de décentralisation actuel** a donné lieu à la réalisation d'une étude pendant les trois premiers mois du projet. C'est dans le cadre de la réalisation de cette étude qu'un Atelier de validation du rapport produit a été organisé le **05 Décembre 2014** à la *salle de Conférence du Mémorial Norbert KENNE (Nsimeyong)*.

1. Objectifs de l'atelier

➤ Objectif principal

L'atelier visait la validation du *«Rapport de l'étude sur la mobilisation et gestion des fonds scolaires au Cameroun.»*

➤ Objectifs spécifiques

Il était question spécifiquement de :

- Présenter et discuter le contenu détaillé du rapport de l'étude ;
- Formuler des suggestions et recommandations visant un enrichissement du rapport d'étude ;
- Valider le rapport.

2. Résultats attendus

Au terme de l'atelier, les résultats attendus étaient les suivants :

- Le rapport de l'étude est présenté ;
- Les suggestions et recommandations visant l'amélioration du rapport sont recueillies,
- Le document préalablement présenté est discuté, amendé et adopté.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier de validation du rapport d'étude portant sur : *«Décentralisation et gouvernance des fonds scolaires au Cameroun»* a réuni des responsables d'institutions publiques, parapubliques, directement impliqués dans la gestion et mobilisation fonds scolaires, ainsi que des experts avec des compétences avérées sur des questions connexes à l'étude (cf fiche de présence globale). Modéré par le **Dr Hilaire KAMGA**, le coup d'envoi de l'atelier a été donné à **09 heures 30**. Quatre temps forts ont alors marqué l'atelier : la séance d'ouverture, la présentation du rapport d'étude et la phase des travaux en groupe.

1. Séance d'ouverture

Cette phase a consisté premièrement au mot de bienvenue donné par la Directrice de NDH-Cameroun, synonyme d'ouverture des travaux. Dans ses propos, elle a remercié les institutions étatiques, les mairies, universitaires, OSCs, hommes de médias,



etc. qui ont répondu favorablement à l'invitation de NDH-Cameroun. Tout en précisant qu'il s'agit d'un exercice avant tout citoyen, cette dernière a souhaité bon travaux à tous les participants.

Dans un deuxième temps, Mme NGAMO Diane, Responsable Administrative et Financière (RAF) du Projet a fait une présentation générale du projet. Elle est revenue entre autres sur les objectifs, résultats, et activités du projet sous le regard très attentif des participants. Cette séance d'ouverture a été suivie par la présentation des résultats de l'étude proprement dits.



Les participants attentifs aux explications relatives au projet

2. Présentation des résultats du rapport d'étude

Avant la présentation des résultats du rapport, le Directeur de Futur' Afrique a présenté de manière brève le 1^{er} draft du rapport produit ainsi que les conditions de réalisation de l'étude. Il a par ailleurs remercié la Directrice de NDH Cameroun ainsi que tous ses collaborateurs qui se sont impliqués pour la réalisation de leur mandat. Il a terminé ses propos en invitant M. Henri Oscar Menguede, Consultant à Futur' Afrique pour la présentation des résultats et recommandations.

M. Henri Oscar Menguede pendant près d'1 heure 30 minutes a relevé le contexte de réalisation de l'étude, la méthodologie d'enquête, l'échantillonnage, et le plan détaillé et expliqué de l'étude. Après une brève pause-café, le Consultant de Futur' Afrique a continué sa présentation avec les principales recommandations issues de l'étude. Suite à cette restitution, les experts/participants impatients de réagir n'ont pas tardé à prendre la parole à l'effet de donner leurs impressions, remarques et critiques. C'est alors avec beaucoup d'attention que les premières remarques/observations et critiques des participants ont été recueillies.



Propos introductifs du Dr Mbeyap



*Réactions des participants suite à la présentation des résultats de l'étude
(Mme Bettina MAIER et M. NJOYA MOUSSA)*

A l'unanimité, les intervenants ont apprécié le travail abattu par le Cabinet Futur' Afrique. Cependant, ils ont relevé certains points d'ombre sur lesquels ils ont formulé des recommandations afin d'améliorer le rapport. Cette phase d'échanges forts enrichissants jetait les bases pour la prochaine étape de l'atelier à savoir les travaux en groupe.

3. Séance de travaux en sous groupe

La constitution des sous groupes s'est faite séance tenante par le modérateur de l'atelier, en fonction des expertises des différents participants et des thématiques à aborder (*cf fiches de travaux en groupe*). Ainsi, trois groupes de travaux ont été mis sur pied avec des TDR spécifiques. Les travaux étaient coordonnés par un bureau de séance composé d'un président et d'un rapporteur. Ledit bureau était chargé de la restitution des travaux en plénière. Ces travaux ont permis aux participants de s'appesantir sur le rapport produit et d'émettre des propositions ou recommandations, dans le sens d'enrichir, de rehausser et de renforcer sa qualité (*cf fiches de travaux en groupe*).

Travaux en groupes (de la gauche vers la droite respectivement les groupes 1, 2, 3)



Groupes de travaux avec thématiques

GROUPE	THEMATIQUES ABORDES EN GROUPE DE TRAVAIL
1	Partie I et IV : Partie introduction et recommandations
2	II^{ème} partie : Cadre légal et institutionnel de la mobilisation et gestion des fonds scolaires
3	III^{ème} partie : APEE et financement de l'éducation de base au Cameroun

La restitution des travaux a été tout aussi intéressante, en ce sens que les échanges en plénière ont permis de formuler des recommandations pertinentes. Il était question ici pour les rapporteurs des sous groupes de présenter les améliorations proposées pour l'enrichissement du rapport d'étude. Les participants ont également pu réagir à la suite de chaque groupe, question de donner leurs points de vue sur le travail présenté.

A la fin de ces présentations, le modérateur, Dr Hilaire KAMGA a posé trois questions transversales pour clore les débats et prendre des résolutions précises. Ces questions qui ont eu des avis partagés portaient sur :

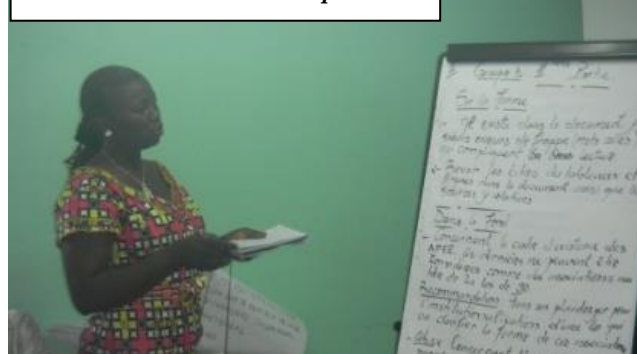
- La gratuité de l'enseignement primaire ;
- La question de la réforme des APEE : à ce niveau, relevons que l'unanimité a été établie pour ce qui est de l'importance de redéfinir le cadre juridico légal de ces Associations. Par contre pour ce qui est de l'appellation (APEE ou APE), les débats ont permis de comprendre toute la complexité de la question. En effet, il était très difficile de trancher sur la question vue les différents avis divergents, mais tout autant pertinents les uns que les autres.

Toutefois, cette étape a permis d'avoir une vue élargie des acteurs sur des problématiques que NDH-Cameroun et ses partenaires entendent questionner dans le cadre de la présente initiative.

3. Séance de clôture de l'atelier

A la fin des travaux, la Directrice Exécutive de NDH-Cameroun a exprimé sa satisfaction relativement au rapport produit par le Cabinet d'expertise Futur Afrique Consulting. Elle a tenu une fois de plus à renouveler ses sincères remerciements aux participants qui ont répondu promptement à l'invitation et qui sont restés actifs tout au long de cet atelier de validation, preuve de leur engagement pour l'amélioration de la gouvernance des fonds scolaires au Cameroun. Une satisfaction partagée par ces différents participants qui ont

Restitution des travaux en plénière



Le Modérateur sur les questions transversales



M. Le 2^{ème} Adjoint au Maire de Bafoussam adressant ses encouragements et félicitations à NDH-Cameroun



d'ailleurs adressé leurs félicitations à la Directrice Exécutive ainsi qu'à toute son équipe pour le succès organisationnel de l'événement. Ils ont en outre saisi l'occasion de cet atelier pour saluer le travail de NDH-Cameroun, qui, ne cesse d'œuvrer au côté des populations pour améliorer leurs conditions de vie. Ils ont encouragé la structure à aller de l'avant dans la promotion des actions citoyennes et spécifiquement celles pour une effectivité du droit à l'éducation au Cameroun.

CONCLUSION

La qualité des participants présents à l'atelier de validation du **05 Décembre**, ainsi que leur participation active a démontré à suffisance toute la pertinence et l'importance de la thématique de la mobilisation et gestion des fonds scolaires à l'ère de la décentralisation au Cameroun. La séance de validation a en effet eu le mérite de mettre autour d'une table les représentants d'institutions étatiques (Ministère des Marchés Publics, Ministère de l'Education de Base), les représentants de collectivités territoriales (Mairies de Yaoundé 2, Yaoundé 6 et Bafoussam 2), les Responsables des établissements scolaires (Directeurs d'écoles, Responsables d'APEE, etc.), les partenaires au développement et Organisations de la Société Civile (PADDL-GIZ, CIPAD-Yaoundé, DHI-Bafia, etc.), les hommes de



médias et surtout les universitaires et experts en la question (chercheurs politologue, juristes, pédagogues, etc.). Il a permis de valider le rapport d'étude produit, sous réserve d'intégration des propositions pour son amélioration.

Photo de famille atelier

PROMOTION DU DROIT ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL AUPRES DES FEMMES DU SECTEUR INFORMEL

1. Contexte

L'initiative naît dans un contexte national marqué par l'accroissement fulgurant du secteur informel, parmi lesquels les femmes occupent un effectif très important. Cependant, elles font face à plusieurs obstacles très souvent liés à leur accès limité au droit commercial et administratif. Elles sont confrontées entre autres à l'accès limité à l'information, le déficit de compétences managériales, d'accompagnement, d'accès à la justice et au crédit. La plupart de ces femmes évoluent dans des conditions précaires, ne respectant pas les procédures et législations en vigueur, et en l'absence de toute protection juridique et sociale. Les regroupements de femmes du secteur informel existant ne sont pas suffisamment outillés et dynamiques pour revendiquer leurs droits. Sans mesure d'accompagnement, d'assistance et de suivi, ces FSI ne peuvent donc pas bénéficier des avantages qui leur sont dus, et éprouvent de sérieuses difficultés pour faire prospérer leurs activités.

2. Objectifs du projet

L'objectif global : Contribuer à la sécurisation des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des Femmes du Secteur Informel (FSI) des villes de Yaoundé, Bafia et de Bafoussam à travers la mise en œuvre du droit administratif et commercial (DAC).

Les Objectifs spécifiques :

- Amener les FSI à prendre conscience de la nécessité du DAC pour la sécurisation de leur AGR;
- Favoriser la mise en œuvre du DAC par les Femmes du Secteur Informel à travers un dispositif d'accompagnement;
- Renforcer les capacités des Femmes sur le Droit Administratif et Commercial

3. Les activités réalisées

Au cours de l'année 2013

A.1 La production des supports IEC

Les outils produits dans ce cadre ont été :

- 3000 dépliant
- 1000 Autocollants/ Affichettes
- 02 Panneaux d'affichages
- 1000 Prospectus
- 1000 Guides pratiques « *Droit administratif et commercial et secteur informel* »

A.2 La Réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation des cibles

Cette activité a consisté en l'information des Femmes du secteur informel à travers des entretiens interpersonnels et la distribution des supports d'information, d'Education et de Communication(IEC), sur la nécessité de connaître les procédures usuelles du droit administratif et commercial. Plus de 1000 femmes sensibilisées à l'issue de l'activité.

A.3 L'Organisation de 02 ateliers de formation des Femmes du secteur informel

Dans le cadre du renforcement de capacités des FSI, 02 séminaires de formation sur le Droit administratif et commercial ont été organisés : l'un dans la ville de Yaoundé, du 12 au 13 Novembre

2013 à l'hôtel Meumi Palace ; et l'autre, à Bafoussam du 15 au 16 Janvier 2014 au Mont Saint Jean. 52 participantes issues des différents arrondissements des villes cibles ont été imprégnées des procédures du DAC, durant 02 jours.

Au cours de l'année 2014

A.4 La Réalisation des émissions radiodiffusées

L'activité a impliqué 05 chaînes de radio dont, 03 de la ville de Yaoundé (Radio TiemeniSiantou-RTS, Royal FM, Magic FM) et 02 de Bafoussam (Poala FM, Radio Batcham). Il était question de sensibiliser les FSI sur l'importance du droit administratif et commercial pour le développement de leurs activités, appeler les auditrices à se rapprocher du projet AFSI et à bénéficier de l'accompagnement offert dans ce cadre. L'activité a permis d'informer environ 13 500 personnes.

A.5 L'Installation et animation des Guichets Mobiles d'Information et d'accompagnement (GMIA)

La réalisation de cette activité a nécessité au préalable, des procédures formelles pour l'acquisition des emplacements et l'organisation d'un atelier de formation des animateurs de GMIA. Les GMIA se sont déroulés du mois de Janvier au mois de Mars 2014. Les animateurs ont informé, renseigné les femmes du secteur du informel sur la formalisation de leurs activités et les ont orienté vers les Brigades d'accompagnement du projet chargée de les assister en cas de difficultés. 1067 FSI ont bénéficié de ce processus.

A.6 La Création et gestion des Brigades d'Accompagnement et création des cellules de liaison

02 Brigades d'Accompagnement ont été mises en place : l'une à Bafoussam, abrité par l'organisation Solutions Cameroun et l'autre à Yaoundé, au siège du projet. Ces unités avaient pour rôle l'assistance des FSI victimes de violations de droits et l'accompagnement sur le plan juridique, technique ou administratif. Au bout du projet, 69 dossiers de FSI ont été reçus au niveau des Brigades d'Accompagnement, parmi lesquels 08 traités.

A.7 L'Organisation d'un atelier d'évaluation et de renforcement de capacités des bénéficiaires

Cette activité a été tenue à Yaoundé et a permis à 30 femmes leaders d'association de renforcer leurs capacités en matière de conduite et la gestion de leurs groupes et associations pour la promotion et la défense de leurs droits. A l'issue de la rencontre, 01 mémorandum a été élaboré à l'attention du gouvernement camerounais pour attirer davantage son attention sur les diverses préoccupations des femmes du secteur informel et susciter des actions pour y les résoudre. Un comité de Suivi de ce mémorandum a été également constitué à l'occasion.

AGIR POUR LES FEMMES DU SECTEUR INFORMEL - PHASE 2

1. Contexte

Le projet « *Agir pour les Femmes du Secteur Informel* » intervient dans le cadre de la continuité du *Projet de promotion du droit administratif et commercial auprès des femmes du secteur informel* réalisé en 2014 par l'association AWT. Au regard de l'importance démographique des FSI, de l'acuité du phénomène de non respect de leurs droits et surtout des doléances émises par les bénéficiaires lors de la première phase, il s'est avéré indispensable de poursuivre l'initiative.

En effet, les FSI exercent leur AGR dans une forte insécurité du fait de la non-conformité aux réglementations en vigueur en matière commerciale. Pour la plus part, les activités n'ont pas de statut juridique, du fait de l'accès limité à la formalisation. La nouvelle catégorie « *entrepreneur* » prescrit par l'OHADA, qui permet un enregistrement gratuit de l'activité, n'est pas effective au Cameroun. La législation fiscale est ambiguë, et les montants des impôts locaux restent lourds et couteuses pour les FSI. Cette situation favorise les irrégularités dans les paiements et encourage la corruption et les abus de tous genres. en cas de litiges commerciaux ou administratifs elles n'ont ni connaissance, ni

accès aux voies de recours existants pour la défense de leurs droits. Ainsi, les activités des femmes du secteur informel sont fragiles et prédisposées à l'échec.

2. Objectifs du projet

L'Objectif général : Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires à travers le respect et une application effective des législations en matière de formalisation des entreprises des Femmes du Secteur Informel de la ville de Yaoundé.

Les Objectifs spécifiques :

SO1 : Renforcer le respect des droits et devoirs des Femmes du Secteur Informel dans l'exercice de leurs activités génératrices de Revenu (AGR) à travers des actions de sensibilisation, de réflexion et de veille ;

SO2 : Faciliter l'accès des FSI à la formalisation de leurs AGR à travers des actions de plaidoyer pour l'application effective du statut de l'entrepreneur au Cameroun

3. Les activités réalisées

A.1 La production des Outils d'Information, d'Education et de Communication (IEC)

Dans le cadre du projet, 2000 dépliants ont été produits et un recueil de bonnes pratiques en matière de fiscalité locale pour le secteur informel

A.2 Les rencontres de sensibilisation dans les associations des femmes du secteur informel

A la suite des contacts avec des leaders de femmes, des séances de sensibilisation ont été réalisées au sein des associations sur les droits et devoirs qui régissent l'exercice des Activités Génératrices de Revenus (AGR). A l'issue de l'activité, 60 femmes ont acquis des notions essentielles en matière de formalisation, de fiscalité locale et ont été informé de l'existence de la Brigade d'Accompagnement, mise en place par le projet pour assister les FSI en cas de difficultés.

A.3 Les passages dans les émissions radiodiffusées

07 émissions radio ont été réalisées à travers de 03 chaînes de radio de la ville de Yaoundé, à savoir Crtv Centre, Crtv FM 94, et Royal FM. Environ 17000 FSI ont été informé sur le processus d'accompagnement offert par le projet, et sensibilisé sur la formalisation des AGR et le respect de la fiscalité locale.

A.4 Le renforcement et l'opérationnalisation de la Brigade d'Accompagnement (BA) des FSI

Dans le cadre d'actualisation et du renforcement de la Ba, un atelier d'imprégnation des agents de liaison de la Brigade d'Accompagnement (BA) a été organisé et a permis à 13 femmes du secteur informel d'acquérir les outils nécessaires à la sensibilisation et à l'orientation de leurs paires. Par la suite, des dossiers de FSI en difficultés parvenus au sein de la BA adressaient des problèmes liés au fonctionnement des marchés, aux droits de place et à la d'Entreprise.

A.5 L'Organisation de l'atelier de validation du document plaidoyer pour l'effectivité du statut de l'entrepreneur au Cameroun

Dans le cadre du plaidoyer pour l'effectivité du statut de l'entrepreneur au Cameroun, un document de travail a été élaboré et a été validé au cours d'un atelier. L'activité s'est tenue le 10 Février 2015 dans la salle de conférence du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille de Yaoundé III, sis au quartier Nsam à Yaoundé. Une douzaine de personnes ont participé aux travaux, parmi lesquels des responsables des institutions du gouvernement telles que le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), la directrice exécutive de Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun, des Juristes spécialisées en droit des affaires, etc. Une pétition a été également rédigée pour appuyer le processus.

A.6 L'Organisation du Forum de réflexion sur la pratique de la fiscalité locale

L'activité a nécessité une collecte de données préalables sur la pratique de la fiscalité locale dans la ville de Yaoundé. Les résultats de cette mini enquête ont aidé à formuler les articulations du forum et les différentes recommandations proposées.

Le dit forum s'est tenu le 26 Février 2015 dans la salle de conférence de l'Hôtel Felydac à Yaoundé. Il a connu la participation d'une cinquantaine de personnes parmi lesquels les représentants, des Ministères, des sous préfectures, de la Communauté Urbaine, de la Chambre de Commerce, des responsables des services de l'assiette fiscale des mairies de la ville de Yaoundé, des leaders d'OSC de femmes, des consultants de la question du développement et droits, des représentants de médias. Les communications et les échanges qui ont eu lieu ont permis aux responsables des municipalités et de l'administration fiscale d'être davantage conscients des dysfonctionnements existants dans la pratique de la fiscalité locale et ses conséquences sur les FSI. au terme de l'activité, 08 recommandations concrètes ont été formulé, principalement sur la clarifications des missions et limites de compétences entre les mairies et la communauté urbaine ,la question du bail commercial, la collecte des impôts locaux, et la sensibilisation et la formation des agents percepteurs et des FSI.



NDH

ET LE

PROCESSUS DEMOCRATIQUE

CINQUIEME CONCERTATION ENTRE ELECAM ET LES AUTRES ACTEURS DU PROCESSUS ELECTORAL

Il s'est déroulé le *Lundi, 03 mars 2014*, dans la *salle de Conférence du palais des Congrès*, la Cinquième Concertation d'Elecam avec les acteurs du Processus Electoral. Placée sous le thème : *Évaluation du double scrutin du 30 Septembre 2013 et perspectives pour l'Année 2014*, elle a regroupé les autorités administratives, chefs traditionnels, représentants des Organisations de la Société Civile, les médias et Elecam. Cette dernière était sous la direction du Président du Conseil Electoral : Dr. FONKAM Samuel AZU'U.

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

➤ **Ouverture Solennelle**

Elle s'est déroulée en présence de nombreux invités et a débuté par l'Exécution de l'Hymne Nationale du Cameroun, suivi du discours d'ouverture donné par M. FONKAM AZU'U.

M. le Président du Conseil Electoral a commencé ses propos en présentant à l'Assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2014 qui venait de s'ouvrir. Il a ensuite relevé l'importance de la concertation qui était en train de se tenir. Il est revenu sur les éléments importants des élections couplées de 2013.

➤ **Travaux en plénière**

- La présentation d'un **exposé liminaire**
- Et **débat Général**.

✓ **Exposé liminaire**

Dans son exposé, le Directeur général d'Elecam, **SANI TANIMOU Mohaman** a présenté les activités d'Elecam en deux points. Ainsi il en ressortait qu'Elecam travaille actuellement dans le domaine de la Révision des listes et de la refonte des listes auprès des citoyens vivants à l'étranger.

✓ **Débat Général**

Après l'exposé, du Directeur général d'Elecam, la parole a été donnée à l'assemblée, y compris à NDH-Cameroun dont les préoccupations et remarques suivies des réactions des membres d'Elecam ont été regroupées en différents points dans le déroulement ci-dessous.

1. La méthodologie de la rencontre

Sur ce point, plusieurs interrogations ont été soulevées : *à quel niveau se trouve la concertation ? Pourquoi Elecam n'a pas donné son rapport au préalable afin que les échanges soient davantage fructueux ? Pourquoi le système de travail en atelier a été changé ?*

Elecam a dit avoir pris note et que la méthodologie pourra être revue.

2. Les irrégularités ayant entachées les scrutins de 2013

Plusieurs intervenants ont relevé les différentes irrégularités observées lors du scrutin passé (faux procès verbaux, électeurs mineurs, résultats trafiqués, etc.). Ils ont demandé à Elecam les résolutions prises et les sanctions prises à l'encontre des auteurs de ces fraudes.

Elecam par son président a dit que toutes ces fraudes ont été mentionnées dans le rapport et qu'Elecam n'était pas un tribunal pour sanctionner immédiatement de telles personnes. Toutefois, il a dit que certains des auteurs de ces fraudes ont été emprisonnés et/ou appelés à payer des dommages, et que des enquêtes sont en cours. Il a tout de même signalé que les fraudes ne peuvent se faire qu'avec la complicité passive ou active de plusieurs autres personnes d'où l'importance de sensibiliser les citoyens. Le Directeur général quant à lui a relevé que ce n'est pas Elecam qui organise des fraudes mais les partis politiques.

3. La Banderole présente en salle parlant de : "succès des élections de 2013"

La banderole présente dans la salle disant : « Succès des élections de 2013 : fruit de la collaboration entre Elecam et les autres acteurs du processus électoral » a fait l'objet de plusieurs réactions. Il a été question de savoir : *de quel succès parle Elecam ? Pourquoi le terme succès ?*

Elecam a dit être surpris de toute l'attention accordée à cette banderole, mais que l'importance doit être mise ici sur le terme *collaboration*. En effet, le président du conseil électoral a souligné que, le succès peut être total ou partiel et que si la concertation est en train de se tenir c'est bien parce qu'il y a encore à faire.

4. Le Bulletin Unique

Ce dernier a été proposé pour remédier à certains problèmes notamment celui de l'achat des bulletins de vote. Il en ressortait que même si le bulletin unique n'est pas une fin en soi, il était important, vu tout ce qui s'est passé lors des élections couplées de 2013.

5. La biométrie intégrale

L'assemblée a relevé l'importance d'une biométrie intégrale qui ne s'arrête plus unique à la production des cartes.

6. La collaboration entre Elecam et les partis politiques

Certains partis politiques ont déploré le fait que la collaboration avec Elecam n'est pas toujours effective. En effet, selon ces derniers pendant la période électorale, Elecam est devenu une institution donnant des instructions et écoutant ou réagissant très peu face aux réactions et interrogations. Il a été souligné que cette collaboration est une exigence de réussite pour les actions d'Elecam.

7. La composante sociologique

Il a été relevé toute la difficulté à cerner cette notion. Et le président du Conseil électoral a dit que le conseil électoral va travailler à la définir avec la contribution de tous.

8. Le financement des partis politiques

Le président d'Elecam a dit ne pas être le législateur pour définir combien, quand et quels partis doivent recevoir de l'argent. Et pour ce qui est des frais pour les représentants des partis politiques dans les commissions, rien n'a été prévu mais Elecam verra ce qu'il y a lieu de faire en fonction du budget qui lui sera alloué.

9. Le bicéphalisme à la tête d'Elecam

Il a été soulevé les problèmes des positions contradictoires prises par le président du Conseil électoral et le Directeur d'Elecam, celui de savoir la structure hiérarchique d'Elecam.

10. L'audit contradictoire des listes électorales

Il peut être fait même s'il est très fastidieux. Il faudrait pour cela que les listes soient disponibles suffisamment tôt.

11. Le vote des personnes handicapées

Le travail d'Elecam a été salué par les personnes handicapées car nous sommes passés de 8.000 électeurs handicapés à 22.000 pour le dernier scrutin. Cependant beaucoup reste encore à faire, notamment pour ce qui est de l'accessibilité des bureaux de vote, des mesures permettant aux personnes handicapées de voter librement, de la mobilisation des personnes handicapées etc.

Les personnes handicapées ont demandé à être accompagné par Elecama dans leur plaidoyer pour l'instauration de quotas pour les personnes handicapées aux postes de responsabilité au sein des mairies,... Aussi elles ont appelé les partis politiques à travaillé en intégrant véritablement la question des handicapés.

12. Le vote des camerounais résidants à l'étranger

Il a été soulevé ici le problème de la double nationalité mais qui relève essentiellement du législateur.

13. Le choix et travail des présidents des bureaux de vote pendant les scrutins passés

Plusieurs personnes ont décrié l'attitude des présidents des bureaux de vote. En effet certains étaient dictateurs, partiels et partiaux. Aussi leur désignation ne s'est pas toujours faite de manière consensuelle.

14. Le personnel relais d'Elecama dans les différentes régions

Il a été relevé ici que, certains comprennent très peu leurs missions en tant qu'agent d'Elecama. En effet ils jouent un rôle capital pour le maintien de la paix au Cameroun. Le président du Conseil Electoral a dit que tout au long de l'année il sera question de renforcer leurs capacités.

15. Observateurs nationaux et internationaux

Le MINATD et MINREX ont été interpellés à ce niveau à être vigilants pour ce qui est des accréditations données aux observateurs internationaux notamment celles accordées aux ambassades et consulats. (**Article 296 du Code électoral**).

Au vue de tous les points qui relevaient du législateur, il a été proposé que des commissions soient mises sur pied après de telles concertations question de rédiger des propositions de lois.

➤ La cérémonie de clôture

Lecture du communiqué finale : cette lecture a été faite en anglais et en français. Le communiqué revient de manière générale sur le déroulement de la concertation. Il souligne que, le consensus, les propositions et observations ont été faits dans le cadre de cette concertation sur les points ci après :

- Révision de la méthodologie des travaux de concertation,
- La biométrie intégrale,
- Le bicéphalisme à la tête d'Elecama,
- Le vote de camerounais ayant la double nationalité,
- L'importance du respect de la loi électorale,
- L'instantanéité des inscriptions,
- Le financement des partis politiques,
- La clarification de la composante sociologique.

Le discours de clôture : le Président d'Elecama a tenu à remercier tous les participants à la concertation. Il a par ailleurs salué les conditions dans lesquelles se sont déroulées ces concertations à savoir dans le respect mutuel, une atmosphère de sérénité, etc. avec pour seul souci le perfectionnement du processus électoral au Cameroun. Il a appelé à tous à œuvrer pour la révision des listes notamment en sensibilisant, éduquant les citoyens. Elecama pour sa part a-t-il précisé va se déployer dans tout le pays pour cette opération. De même, Elecama va faire dans la sensibilisation et particulièrement des femmes, jeunes, personnes handicapées, etc. Il a terminé ses propos en remerciant les leaders politiques présents à cette concertation et en rappelant qu'Elecama reste ouvert à toute collaboration et propositions tant collectives qu'individuelles.

L'exécution de l'hymne national a marqué la fin des travaux de cette cinquième concertation entre Elecama et les autres acteurs du processus électoral au Cameroun, il était environ 17h30.

SEMINAIRE REGIONAL DE FORMATION EN MATIERE D'OBSERVATION DES ELECTIONS

Cadre, lieu et date

Il s'est tenu à Yaoundé du 11 au 13 novembre 2014, un séminaire régional de formation en matière d'observation nationale des élections. Il était co-organisé par Elections Cameroun et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Participants

Environ 60 personnes ont participé à ce séminaire ; parmi lesquelles les membres du Conseil Electoral d'Elecam, les fonctionnaires du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisa, les représentations de l'OIF et une quarantaine de responsables d'organisations de la société civile venant de 11 pays. Il s'agit de Burundi, Cameroun, République Centre Africaine, Union des Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Liban, Madagascar, Maurice et Tchad.

Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun y a été représenté par sa directrice exécutive qui a pris une part active aux travaux.

Objectifs

Il s'agissait pour l'OIF, sans renoncer à l'observation internationale des élections, de développer les capacités nationales et s'appuyer sur l'expertise nationale pour évaluer la conduite du processus électoraux et le déroulement des opérations y afférentes. Il s'agissait donc de manière concrète de renforcer et capitaliser le savoir-faire des Osc qui s'impliquent dans l'éducation civique et électorale et dans l'observation nationale des élections.

Contenu

Plusieurs thématiques ont meublé la rencontre de haut niveau. Il s'agit notamment :

- Etat de lieux, enjeux et perspective de l'observation des élections,
- Cadre de l'observation nationale des élections
- Différents acteurs de l'observation nationale des élections
- Collaboration et concertation entre les OSC et les OGE
- Objet et mécanismes de l'observation électorale
- Etapes du processus électoral et les possibles interventions des OSC en amélioration du processus électoral
- Organisation matérielle d'une mission d'observation électorale
- Communication électorale de la mission d'observation
- Communication électorale de l'OGE
- Observation des élections de sortie de crise
- Perspectives d'amélioration de l'observation nationale des élections

Conclusion

Ce séminaire régional s'est achevé par l'élaboration et l'adoption de la déclaration de Yaoundé dans laquelle les participants ont recommandé à l'OIF de poursuivre son appui continu en matière d'observation électorale et d'éducation citoyenne, et en particulier le renforcement des capacités des OSC, notamment en matière de communication politique et institutionnelle.

VISITE DU NATIONAL ENDOWMENT FOR DEMOCRACY A NDH

1. Participants à la réunion

Etaient présents :

- M^{mes} BECHON Cyrille
- AMOUGA Philomène
- LOGNE Sandrine A.
- MAGNIKEU N. Diane Félicité
- MOLUH Pasma Ange
- TSAGUE Nadiane
- M. Rudy MASSAMBA

2. Date et lieu

La rencontre a eu lieu le 17 janvier 2014 dans la salle de conférence de Nouveaux Droits de l'Homme (NDH-Cameroun). Elle a débuté vers 15h 00 et s'est achevée aux environs de 16 heures 30 minutes.

3. Type d'activités

Il s'agissait d'un *entretien* avec *le Chargé de Programme du NED pour l'Afrique Centrale. M. Rudy MASSAMBA,*

4. Résumé de la réunion

▪ Focus sur les articulations

La réunion a porté essentiellement sur trois (3) points: le fonctionnement de NDH-Cameroun et celui du NED et le partenariat entre NDH et le NED.

➤ Présentation de NDH-Cameroun

La Directrice Exécutive de NDH a commencé ses propos en adressant ses salutations à Monsieur **Massamba Rudy** au nom de NDH-Cameroun et de tout son staff. Elle a ensuite fait un petit historique de NDH en s'arrêtant sur la date de sa création. Il en ressortait que, Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun (NDH-Cameroun) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont la principale mission est de promouvoir, de défendre et d'étendre les droits de l'homme partout où ils sont bafoués. NDH s'occupe des différentes catégories de droits, aussi bien ceux contenus dans le Pacte international sur les droits civils et politiques que ceux protégés dans le Pacte international sur les droits socio-économiques et culturels. NDH, a été créée en 1977 et légalisée au Cameroun en 1997 sous le n°032/RDDA/F35/BAPP. Elle dispose aujourd'hui d'un statut consultatif auprès des Nations Unies. Le siège national de NDH est situé à Yaoundé plus précisément à Bastos depuis plus de quinze (15) ans.

Après cette brève présentation de la structure, la Directrice a fait cas de quelques initiatives entreprises et réalisées par NDH. Elle s'est appesantie sur l'une des plus récentes à savoir le Programme Volontaire pour la Démocratie et la Paix (VDP). Il s'agit d'un programme qui a été implémenté dans huit (8) des dix (10) régions du Cameroun avec pour objectif de renforcer la gouvernance et démocratie locales. Ce programme a bénéficié de l'appui de nombreux partenaires

parmi lesquels : le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD) à sa phase pilote, l'Ambassade d'Allemagne, l'Ambassade Suisse, le Haut-Commissariat du Canada, etc.

➤ **Présentation du NED (*National Endowment for Democracy*)**

Après la présentation de NDH-Cameroun, M. MASSAMBA à pris la parole à son tour question de faire un bref exposé sur le NED. De ses propos, il ressortait que le NED (Fondation Nationale pour la Démocratie) est une fondation privée à but non lucratif engagée dans le renforcement et le progrès des institutions démocratiques dans le monde entier. Chaque année, cette dernière distribue plus de 1000 subventions pour soutenir les projets de groupes non gouvernementaux à l'étranger qui travaillent pour des objectifs démocratiques dans plus de 90 pays. La fondation est guidée par la conviction profonde que la liberté est une aspiration humaine universelle qui peut devenir réalité grâce au développement des institutions, des processus et des valeurs démocratiques. Il a terminé son exposé par une présentation de son Département, ce qui nous a conduits dans la phase des Echanges.

➤ **Phase des Echanges**

Les échanges ont été principalement orientés par les interrogations de M. MASSAMBA. La directrice de NDH et son staff ont alors ainsi pu revenir sur le fonctionnement de la structure, le Programme VDP et les attentes de NDH en l'endroit du NED.

Pour ce qui est du fonctionnement, il a été rappelé que NDH a connu de périodes vraiment difficiles notamment en raison des nombreuses intimidations reçues de la part des autorités. Elle a su cependant garder le cap et s'est construite une image crédible au fil des années faisant d'elle aujourd'hui une organisation de référence en matière de Défense des Droits de l'Homme et de démocratie au Cameroun. NDH ne reçoit aucune subvention de l'Etat et fonctionne essentiellement à l'aide de projets qu'elle conçoit et met en œuvre.

Pour ce qui est du Programme VDP, Madame la Directrice est revenue sur ses résultats et ses objectifs. Elle a alors rappelé que ce programme visait à l'amélioration de la démocratie locale. Il a permis la formation des volontaires pour la démocratie et la paix (VDP) et la sensibilisation des Elus locaux et populations par ces volontaires formés.

Pour ce qui est des atteintes de la structure en l'endroit du NED, Madame la Directrice les a résumés de la manière suivantes :

- La structure souhaiterait bénéficier d'un appui pour son fonctionnement courant ;
- Aussi, dans la cadre du Programme VDP, il serait important de capitaliser ce qui a été fait en :
 - Etendant le programme dans les régions non couvertes jusqu'ici (2 Régions)
 - Accompagnant les volontaires dans leurs différentes missions ;
- Madame la Directrice a aussi parlé du *projet E-elections* qui nécessite un financement pour sa continuité.

Ainsi, partant de ce dernier point, Monsieur MASSAMBA a donné les grands axes des projets sur lesquelles le NED a fait appels à proposition pour l'année en cours. Il a également fait savoir que, la date limite des appels à proposition du NED est prévue pour avant le **04 Avril 2014**.

Les thèmes des appels à proposition sont les suivants :

- La **protection des droits de l'homme** : l'accent est mis ici sur la protection des minorités, des femmes (des projets dans le sens de renforcer les capacités des femmes nouvellement élues par exemple) etc....)
- **Promotion d'un Etat de Droit** : renforcement du système judiciaire, la participation des citoyens dans la gestion des biens publics, renforcement de l'accès à la justice, etc.
- **Liberté de l'information**.

Il a tenu à préciser que plusieurs propositions pouvaient être faites pour une seule structure. Pour finir, Monsieur MASSAMBA a encouragé et félicité l'action de NDH et s'en est suivie une photo de famille. La réunion a pris fin à 16h 30.

PLAIDOYER ET LOBBYING SUR LE CODE ELECTORAL

L'année 2004 a été aussi marquée par la poursuite du plaidoyer engagé depuis 2012 pour l'avènement d'un code électoral crédible susceptible de conduire à des élections libres et transparentes. Ainsi, NDH a initialement édité un document de plaidoyer mettant en exergue un certains nombres d'insuffisances prouvant l'urgence de la révision consensuelle de la loi électorale. Plusieurs rencontres ont été organisées aussi bien avec les structures gouvernementales qu'avec le corps diplomatique. Le 13 juin 2014, un thé citoyen a été organisé avec quelques journalistes pour permettre à ceux-ci de bien comprendre les contours de ce plaidoyer.

NDH

ET LA

**PROMOTION DES DROITS DE
L'HOMME**

PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE PROMOTION DES DH ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

Date et lieu	activité	Résumé de l'activité	Organisateurs et partenaires
16 Juillet 2014, Conférence Episcopale de Mvolyé	Atelier bilan et de planification du plan d'action de l'organisation relais du Centre	Cet atelier s'inscrivait dans la logique de continuité des actions menées par l'Organisation relais du Centre(ASSOAL). Il visait à faire un bilan pour le compte du devis-programme N° 1 du PASC, et de procéder à la définition de la stratégie d'accompagnement et de renforcement des Organisations de la Société Civile (OSC) dans le cadre du devis-programme N° 2 en cours de démarrage. Des recommandations ont été faites en vue d'améliorer les actions futures.	<u>Organisateur</u> : ASSOAL <u>Partenaires</u> : PASC, GIZ
07 Août 2014, Hôtel tou'ngou	Atelier de présentation et restitution du rapport de la mise en œuvre des observations / recommandations du COMITE-DESC par le Gouvernement.	L'objectif principal de cet atelier était de présenter et de restituer les résultats de l'évaluation à mis parcours de la mise en œuvre des recommandations de la 47 ^e session du Comité des Droits Economiques Sociaux et Culturels (CODESC) par le Gouvernement camerounais. Vu la faible appropriation des DESC par les acteurs et leur faible intégration dans les politiques publiques, des recommandations ont été faites notamment à l'endroit de l'Etat du Cameroun, des partenaires techniques, de la société civile et des citoyens.	<u>Organisateur</u> : ASSOAL <u>Partenaires</u> : Communes d'Arrondissement de Yaoundé I et V et de Douala VI, AC-BP-FL, Terre des Hommes France (TDHF)
Du 20 au 22 Août 2014, Service Œcuménique pour la Paix	Atelier de restitution de l'étude de faisabilité de l'Observatoire National des DESC et formation des Organisations défenseurs des Droits de l'Homme en techniques d'observations au Cameroun	Cet atelier avait pour buts : la restitution des résultats des études réalisées sur les « <i>baselines</i> » du projet DESC, dans les Communes de Yaoundé I, V et Douala VI ; et la mutation de la Plate Forme DESC en Observatoire National des DESC au Cameroun.	<u>Organisateurs</u> : ASSOAL, Plate forme DESC <u>Partenaire</u> : Terre des Hommes France (TDHF)
Du 26 au 28 Novembre 2014, salle des Conférences du restaurant « Black Diamonds »	Triennale des habitants du Cameroun, Yaoundé 2014	La mission principale de cet atelier était d'adopter une trajectoire citoyenne pour transformer l'habitat précaire, promouvoir le logement social alternatif et loger 10.000.000 d'habitants d'ici 2035. Les exposés des différents intervenants ont meublé les activités des deux premières journées, tandis que la troisième a laissé place au congrès du RNHC avec en toile de fond le bilan trienal des activités et la planification de la période 2015-2018. l'adoption de la nouvelle stratégie commune du RNHC, le renouvellement des	<u>Organisateur</u> : RNHC <u>Partenaires</u> : l'Union Européenne, les Mairies, le MINH DU, ASSOAL, Terre des Hommes France (TDHF), AC-BP-FL, Fondation Charles Léopold

		mandats et le choix de la ville de la prochaine triennale a été faite.	Mayer, HIC, MISEREOR, Urbamonde, Habitat et participation
Du 09 au 10 octobre 2014, Yaoundé	Atelier régional sur la participation des femmes à la prévention des conflits et la gestion des crises.	Cet atelier avait pour objectif d'examiner la dynamique des conflits qui affectent les communautés du Nord du Mali, du Nigeria et du Cameroun et leur impact sur la condition des femmes et des filles. Trois grands axes ont ainsi meublé les réflexions à savoir : l'engagement des Nations Unies pour la participation des femmes à la résolution des conflits : Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2000) ; l'impact de la crise sur les communautés hôtes, protection des réfugiés et Violences Basées sur le Genre liées au conflit ; et le plan d'action du Cameroun sur la participation des femmes à la gestion et la résolution des conflits au Cameroun. Un mini atelier « Café genre N°5 » a ensuite regroupé une centaine de participants sous le thème « participation des femmes dans la prévention des conflits et la gestion des crises : leçons apprises du Mali, Nigeria et Cameroun. »	<u>Organisateur</u> : WILFP Cameroun <u>Partenaire</u> : ONU Femmes
24 Janvier 2014, Salle de conférences de la Friedrich Ebert Stiftung	Atelier relatif à l'initiative « Lutter et prévenir la fraude électorale »	L'atelier a procédé à l'évaluation des élections législatives et municipales en faisant ressortir les points positifs et négatifs ; il a également fait une analyse critique de la prévention de la fraude ; deux groupes de travail ont été par la suite constitués en vue de récolter des éléments pour l'amélioration du cadre électoral et non électoral.	<u>Organisateur</u> : Friedrich Ebert Stiftung (FES)

21 Novembre 2014, salle de conférences de NDH-Cameroun	Entretien avec un responsable de l'équipe Environnementale & Sociétale (E&S)	L'entretien dont s'agit a eu tris articulations à savoir : 1) La présentation du projet Nachtigal par Monsieur Joseph TSANA (membre de l'équipe E&S. il notamment souligné des problèmes de santé, d'insécurité et de prostitution ;il a aussi relevé des problèmes liés à l'indemnisation des familles déplacées et celles des familles interdites de leurs espaces de cultures. 2) La présentation de NDH Cameroun et ses missions ;3) les divers ont porté sur la participation des OSCs dans ce projet.	
Du 24 au 25 juin 2014, Salle de conférences Hôtel Meumi	atelier de validation de l'audit «Genre, Leadership et Participation politique au Cameroun : 1940-2013»	Après une brève cérémonie d'ouverture, les participants ont reçu le document à valider et ont procédé à la lecture critique. un groupe restreint, « GenderTask Force », s'est chargé d'amender et d'adopter le document final. Le deuxième jour, le document final a été présenté tout en insistant sur les modifications qui y ont été intégrées.	<u>Organisateur</u> : MoreWomen in Politics <u>Partenaires</u> : ONU Femmes ; le Service de Coopération et d'Action Culturel français.
Du 29 au 31 juillet 2014, Hôtel Relais Saint André de Mbalmayo	Atelier de formation et de signature de contrat des bénéficiaires de l'appel a propositions 2	L'atelier qui aura duré deux jours a été ponctué par une dizaine de communication permettant en général de comprendre les procédures de l'Union Européenne en matière d'exécution de projet, mais aussi de comprendre l'importance de capitalisation des actions. La cérémonie s'est achevée par la signature des contrats pour les OSCs qui ont été retenues dans cette phase 2 de financement.	<u>Organisateur</u> : Programme d'Appui à la Société Civile (PASC)

NDH
ET LA
PROTECTION DES DROITS DE
L'HOMME

Le service de protection de Nouveaux Droits de l'Homme (NDH) - Cameroun durant l'année 2014 a enregistré au moins 19 requêtes des personnes sollicitant l'accompagnement et l'assistance judiciaire dans le règlement de leur contentieux. Le tableau suivant présente la synthèse de l'activité de ce département.

N°	Cas enregistrés	Objet de la requête	Résumé des faits	Actions entreprises	Observations
1	N° 478/NDH/PR/SP/14 du 22/01/2014 Affaire BARAKAOU Ollet Sylvain c/ Inconnus	Demande de protection pour sa sureté.	Le requérant de nationalité tchadienne et déclaré demandeur d'asile au Cameroun par le HCR avait dans un premier temps saisi cet organisme ainsi que la police judiciaire aux fins d'une protection car sa sécurité était menacée selon lui. Ne trouvant pas de suite à ses requêtes, il a déposé une demande à NDH en vue d'une médiation dans sa procédure de protection auprès de ces institutions	Collecte d'informations supplémentaires Invitation du requérant pour un entretien	Dossier classé- le requérant n'ayant pas honoré les différentes invitations a lui adressées pour le traitement de sa requête
2	N° 479/NDH/PR/SP/14 du 3/02/2014 Affaire AissatouSAID OUC/ AMADOU Oumarou	Plainte contre Monsieur AMADOU Oumarou pour violences conjugales	Dame AissatouOumarou mariée coutumièrement sous la loi islamique à Sieur Amadou Oumarou s'est vu congédier par ce dernier en juin 2013, après 7 ans de vie commune. Le divorce coutumier a été prononcé. La plaignante a contracté un second mariage et s'est vu contrainte de vivre dans la clandestinité car son ex-mari la persécuterait et s'opposerait à son nouveau mariage. Ce dernier avait interpellé les chefs traditionnels et amené des agents de la gendarmerie Nationale de Yaoundé à obliger Dame Aissatou à rejoindre son ancien foyer conjugal. les officiers de la gendarmerie jugeant partiellement le litige avaient ordonné que celle-ci retourne illico avec son Ex-mari.	Invitation de la requérante pour un entretien Invitation et entretien avec le mis en cause Lettre d'information et dénonciation adressée au procureur du TPI de Yaoundé, au Commandant de la brigade d'Etoudi	Le mis en cause a pris conscience du préjudice causé à la victime ainsi qu'à son nouvel mari, a demandé des excuses à ces derniers au cours d'une assise familiale, raisons pour lesquelles Dame Aissatou s'est rétractée à le poursuivre en Justice.
3	N° 480/NDH/PR/SP/14 du 4/02/2014 Affaire DINAYE Laurent c/ Monsieur Serge, promoteur de champs de maïs basés à	Appui Juridique dans une affaire l'opposant à son employeur pour abus de confiance et menaces sous	Monsieur Dinaye Laurent reconnu réfugié de guerre au Cameroun et ingénieur agronome a passé un contrat verbal avec un camerounais résident en Italie et promoteur d'un champ de maïs basé à Biboto dans l'arrondissement de Mbandjock. L'accord passé entre les deux protagonistes stipulaient que le requérant s'occupe de l'entretien du	Le requérant à été renseigné sur la procédure à suivre dans son cas. Il s'agissait d'un contentieux du travail et non d'un contentieux pénal ou sécuritaire.	dossier en attente de la suite de la procédure devant l'inspection du travail

	BIBOTO	conditions	champ dont la superficie s'élèverait à 13 hectares, qu'il s'agisse de la semence, de la récolte, de l'engrenage, du conditionnement ou du stockage du maïs dans les magasins et que le requérant devrait percevoir comme salaire de base la somme de cent(100) milles fcfa. Mais après quelque temps, le requérant n'avait plus reçu de salaire. Toutes ses démarches pour rentrer dans ses droits sont restées vaines et le mis en cause l'aurait intimé l'ordre et ceci sans motif de libérer le site du projet.		
4	N°481/NDH/P R/SP du7/02/2014 ; Affaire Wamba Theodore c/ l'honorable WA Maturin et les autorités de police judiciaire de la localité de Mbouda	Dénonciation des violations sur la victime et sa famille	Monsieur TAPI Maurice, responsable de Mandela Center (ouest) a saisi NDH-Cameroun aux fins d'une dénonciation de violations graves sur M.Wamba Théodore et sa famille par les agents de force de l'ordre, les autorités pénitentiaires et judiciaires de la ville de Mbouda dans le département du Bamboutos. Cette cabale commence par le crime non élucidé de son frère cadet qui est froidement abattu par les membres du comité de vigilance de ladite localité dont le président-fondateur est l'ex député Wa Mathurin, suivi de la disparition de l'arme du crime pourtant sous scellée. Sieur Wamba à la recherche de justice sur le meurtre de son frère cadet, va être, avec sa famille et son bébé de 10 mois, arrêtés arbitrairement et incarcérés illégalement pendant plusieurs mois.	Une campagne nationale et internationale avait été engagée par NDH et Mandela Center en vue de la libération du bébé, de toute la famille Wamba et de la gardienne chef des prisons. Les actions bien ciblées s'articulaient autour de : l'information des autorités compétentes telles que le ministre d'Etat en charge de la Justice, le ministre des Affaires sociales, la commission nationale des Droits de l'Homme et des libertés; le procureur général près de la cour d'Appel de l'Ouest, les membres du	Sous la recommandation du Ministère de la Justice à travers sa direction des Droits de l'Homme et de la coopération internationale, la chambre d'instruction de la Cour d'Appel de la région de l'Ouest-Cameroun a ordonné la mise en liberté non seulement du bébé Wamba et de sa famille, mais également celle de la gardienne chef de prison. La famille a ainsi retrouvé la liberté « provisoire » en attendant qu'une enquête globale soit ouverte.

				corps diplomatique, le Premier Ministre, le premier président de la Cour suprême et les organisations de la société civile.	
5	N° 482/ NDH/ SP du 17/février/2014 ; Affaire KAMBOU KWANKAM Paul c/ CNPS de BUEA	Assistance juridique dans le contentieux de Non exécution d'une décision de justice et refus d'indemnisation de la victime par la CNPS.	En date du 17 février 2014, monsieur Kambou Kwankam Paul a saisi NDH en vue d'un accompagnement juridique dans le contentieux qui l'oppose à la caisse Nationale de prévoyance sociale (CNPS) de Buea depuis 1994. En effet, le requérant, ancien chauffeur de la CNPS a été licencié abusivement par cette dernière sans indemnisation. Après des dénonciations et des réclamations tant au niveau de l'inspection du travail que celui de la CNPS de Buea, il a saisi le Tribunal de Grande instance dudit ressort pour réparation. La CNPS insatisfaite du jugement rendu en faveur de la victime a fait appel. La Cour d'Appel a confirmé le jugement d'instance. La CNPS refusant d'indemniser la victime en vertu de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel, a fait opposition de cette décision en introduisant un recours en annulation à la cour suprême et une demande du sursis à exécution. Cette dernière dans un premier temps avait débouté la CNPS de sa demande et confirmé la décision des juridictions inférieures, tout en demandant à la CNPS de s'exécuter. La CNPS s'opposant à la décision de la CS a réintroduit une autre demande du sursis à exécution de la décision querellée et la haute cour a trouvé opportun de renvoyer l'affaire devant la Cour d'Appel de Bamenda qui a confirmé la décision des juridictions antérieures et	Vu la complexité du dossier, nous avons invité la victime à plusieurs reprises pour qu'elle vienne nous fournir un complément d'informations et nous avons également eu un entretien avec l'avocat du requérant qui était en charge du dossier.	Le dossier reste en cours pour un examen approfondi

			condamné la CNPS à payer la somme de 6 millions de FCFA à la victime. La victime non satisfaite de cette conclusion, a saisi NDH pour une étude approfondie de ce jugement.		
1	N° 483/NDH/PR/SP du 03/03/2014 ; Affaire SOFO Richard c/ LEMANA Christine, Adjudant ChefBeti Dominique, MDL/c TCHOUETCHOU Emile et NDZIE ONDOUA et Inconnu	Violation des Droits à l'intégrité physique et morale, à la propriété, à un procès équitable et à la sécurité.	NDH a reçu deux requêtes du sieur Sofo Richard dans lesquelles il dénonçait la violation de ses droits à l'intégrité physique et morale, à la propriété, à un procès équitable et à la sécurité. Dans la première, il mettait en cause les Mdl/c Tchouetchou Emile, NdzieOndoua et Dame Lemana Christine pour l'avoir interpellé et gardé à vue abusivement car la mise en cause l'avait accusé avec le soutien de certains officiers de police d'avoir volé ses poulets. Dans la deuxième, il accusait un inconnu d'avoir volé à son domicile et d'être victime de pratique de sorcellerie. une plainte étant déposé devant le procureur du Tribunal de première Instance de Monatéle et la deuxième à la brigade de gendarmerie d'Obala à son encontre, il sollicite que NDH pour l'accompagner.	Invitation du requérant pour un entretien	N'ayant pas honoré aux invitations de NDH, le dossier à été mis en attente d'infos complémentaires du requérant
2	N° 484/NDH/PR/SP du 22/05/2014 ; Affaire BIYONG Vanessa c/ BENAË Claude Christian, cadre à standard Bank	Assistance juridique	Dame Biyong avait interpellé à plusieurs reprises le père géniteur de son nouveau-né afin que ce dernier, le nommé Bénae Claude prenne ses responsabilités parentales. Le mis en cause serait resté indifférent même après de nombreux cris de la requérante. Elle subirait en plus des menaces du mis en cause. Soucieuse du devenir de son enfant et sollicitant une prise en charge légale de sa progéniture, la requérante sollicite que NDH l'aide à interpellier le mis en cause afin que ce dernier respecte ses droits parentaux	Invitation de requérante pour un entretien	Le mis en cause informé de ce que la requérante avait saisi son chef hiérarchique ainsi que NDH, a commencé à verser certaines allocations familiales pour sa progéniture. Après cette démarche du mis en cause, la requérante a renoncé à la poursuite du contentieux.
3	N° 485/NDH/PR du 30/05/2014 ;	Violation au Droit de travail et assistance	NDH-Cameroun a été ampliatrice de la requête de Dame YONTA Octavie adressée au MINFOPRA et dans laquelle	Invitation du requérant pour un entretien	La requérante après notre examen de ses dossiers a été informée de ce que

	Affaire YONTA TCHAPET Delphine Octavie c/ Ministère de la fonction Publique et de la réforme administrative(MINFOPRA)	juridique dans ce contentieux	elle dénonce la violation par ce dernier de son droit au travail. La requérante allègue que la faute ayant conduit à sa révocation de la fonction publique par arrêté N°001599/A/MINFOPRA/SG/D DC/CAC/CAC2 du 11 Mars 2014 relèverait de son ignorance et de la non maîtrise du processus de gestion de carrière du personnel de l'Etat. Elle adresse un recours gracieux préalable afin de se voir rétablir dans ses fonctions. Tout en souhaitant également que le MINFOPRA maintienne la nullité de l'arrêté N°083225/MFPRA/DPE/SDPF/SE/SPEPM/BP du 25 Septembre 1997 qui l'avance au grade d'institutrice principale d'enseignement général, qui est d'ailleurs l'acte incriminé.	Sollicitation de documents complémentaire.	sa plainte ne pourrait pas avoir d'issue favorable étant donné qu'elle-même est fautive et a enfreint la Loi portant statut de la fonction publique. Le dossier classé.
4	N°486/NDH/P R/SP/14 du 16/06/2014 ; Affaire NDONGO Leonard c/ MENGOUMO U Lekini et Mme le sous-préfet de l'Arrondissement de Monatélé	Violations de Droit à la propriété et à un procès équitable	Monsieur Ndongo Léonard formateur aveugle a adressé une requête à NDH dans laquelle il dénonce la violation de ses droits à la propriété et à un procès équitable et ceux de toute sa famille. Il met en cause les sieurs MengoumouLekini et OngoSymplice, le Sous-préfet de l'arrondissement de Monatélé, ainsi que le président du tribunal de première Instance de Monatélé.Le requérant qui atteste être propriétaire d'une parcelle de terrain dont il aurait acquis après plusieurs successions dans le village d'Ossebe (l'arrondissement de monatélé) accuse le nommé MengoumouLekini de vouloir brader leur propriété familiale. Ce dernier avait été recruté comme gérant des biens de la famille Ndongo étant donné que toute la descendance était aveugle. Le requérant allègue que le mis en cause sous prétexte qu'il est héritier testamentaire aurait vendu une partie du terrain de cette famille tout en utilisant des faux	le requérant a été invité à se présenter à NDH avec les copies des documents attestant son statut de propriétaire coutumier (PV de conseil de famille, jugement d'hérédité, titre foncier...).Un guide d'entretien muni d'un questionnaire a été prévu à cet effet afin de clarifier les points d'ombre du contentieux.	Dossier en cours de traitement

			documents pour attester ses prétentions. Que l'affaire est devant le tribunal de Monatéle et subie de nombreux renvois. Le requérant prétend qu'en dehors de ce contentieux, le mis en cause se serait allié avec certains membres de sa famille (AngoSymplique) ainsi que le sous-préfet de Monatéle afin que celle-ci retienne l'arrêté qui le nomme chef du village D'Ossebe.		
5	N° 487/NDH/PR/SP/14 du 3 Juillet 2014 ; Affaire Bayamba Louis c/ La Société CAMRAIL	Demande de médiation entre les protagonistes	Monsieur Bayamba Louis Ex-agent de la société Camrail et retraité depuis le 18 Mai 2011 a saisi NDH pour une médiation entre son Ex employeur et lui aux fins d'une obtention d'un sursis à exécution de la libération du logement qu'il occupe au camp camrail de Yaoundé. Il sollicite un prolongement pour une période de 3 ans afin de lui permettre d'achever la construction de sa propre maison. Ayant été notifié à plusieurs reprises par la société Camrail, cette dernière par voie extrajudiciaire a remis une sommation de libérer ledit logement au requérant et l'a assigné à comparaître par devant le tribunal de première Instance(TPI) de Yaoundé. Sieur Bayamba aurait mentionné une irrégularité à l'acte introductif d'instance dans ses conclusions qui violerait les articles 14 et 184 du CPCC ainsi, en attendant la sentence du juge de référé, le requérant sollicite l'intervention de NDH afin d'obtenir un sursis à exécution.	nous avons essayé de joindre le requérant par téléphone à plusieurs reprises, mais sans succès.	En cours
6	N° 488/NDH/PR/SP du 23 Juillet 2014 ; Affaire Dame Mbihi Manette c/ CAMWATER	Demande d'assistance juridique dans le contentieux d'expropriation pour cause d'utilité publique qui	Dame Mbihi Manette Julie retraitée et handicapée motrice a été expropriée de son terrain de 300m2 situé à Minkoameyos au lieu dit « Usine des eaux »(Yaoundé) par la CAMWATER en 2011 où elle y aurait entamé les travaux de construction et les aurait arrêtés après la publication du décret déclarant d'utilité publique les	Invitation du requérant pour un entretien Sollicitation d'informations complémentaires. Lettre à la sous-préfecture de Ydé 7	Aux dernières nouvelles, la requérante nous a informé de ce que le dossier d'indemnisation serait ouvert au niveau de la primature.

		l'oppose à la CAMWATER	travaux d'aménagement des abords du lac de retenue de Minkoameyos. Elle atteste que depuis lors elle n'aurait pas été indemnisée par la société mise en cause.		Dossier en attente des conclusions de la primature.
7	N° 489/NDH/PR/SP du 2 Juillet 2014 ; Affaire LELE Dieudonné c/ Sous-préfet de l'Arrondissement de Bafia	Plainte pour abus d'autorité ; arnaque et escroquerie	Le requérant sexagénaire et leader de la société civile dans le département du Mbam et Inoubou a été mandaté par son voisin Claude Tene afin de l'aider dans la procédure de l'obtention du titre foncier. S'étant rendu à la Sous-préfecture pour s'enquérir du programme de la descente de la commission sur le terrain, il se trouve confronter à l'agression du sous-préfet qui lui demande séance tenante s'il aurait amené une voiture pour qu'il aille faire le constat du bornage. Le requérant aurait reproché au sous-préfet ses mauvais agissements tout en lui demandant de le rembourser les 185.000fcfa qu'il aurait versé à son secrétaire particulier et le mis en cause se serait mis à le rouer de coups de poings. Face à cette situation le requérant a transféré une copie de sa plainte à la directrice de NDH afin que justice soit faite.	Analyse approfondie du cas.	Dossier en cours.
8	N° 490/NDH/PR/SP du 13/10/2014 ; Affaire Collectif des 4 victimes détenus à la prison centrale de Bafoussam c/ Tcheneghom Raphael (Directeur adjoint de la SOC : société savons, oléagineux et cosmétiques) ainsi que de l'officier de	Plainte pour abus d'autorité et atteinte à un procès équitable	NDH étant ampliatrice d'une copie de la requête adressée au ministre de la justice en date du 8 Septembre 2014 a été mise au courant de la situation alarmante dans laquelle se trouvent impliqués les quatre victimes (les sieurs : Kué Bernard de la Soc, son convoyeur Kenmoe Raoul. Leurs collègues Takougang et Kamdem Christophe. Ces derniers sont incarcérés à la prison centrale de Bafoussam par leurs employeurs de la SOC car ils sont accusés pour coaction et abus de confiance dans les marchandises destinées à une livraison d'un client dans la ville de Ngaoundéré. Les sieurs Kué et Kenmoe attestent qu'ils auraient été agressés et	Après étude de ce cas, nous avons appelé monsieur TAPI Maurice, le mandataire de Mandela Center et responsable de ce dossier en vue d'un complément d'information et la suite réservée à la procédure de libération de ces détenus.	Le dossier reste en cours

	Police de 1 ^{ère} grade, monsieur, Fifen Emmanuel en service au Commissariat Central de Bafoussam		auraient été dépouillés d'une partie de leur cargaison lors d'une panne de leur camion aux environs de 1h30 par les inconnus. Sur présentation d'un procès-verbal de constatation de ce vol, ils auraient notifié leur employeur, mais ce dernier aurait refusé de les croire tout en impliquant les deux autres employés.		
9	N°491/NDH/P R/SP du 02/10/2014 ; Affaire association de défense des Droits des Etudiants(AD DEC), BATOUM Thierry ; TCHALEU Barthelemy c/ MINESUP	Dénonciation de violation du Droit à l'éducation des deux membres de l'Addec	L'Addec a adressé une requête à NDH en vue de la dénonciation du droit à l'éducation des sieurs Batoum Thierry et Tchaleu Barthélémy, adhérents, membres du bureau exécutif national et respectivement étudiants à l'école Normale Supérieure et à l'Ecole Nationale Polytechnique de Yaoundé. ces membres ont été exclus d'une période de deux ans dans leurs différents établissements par le ministre de l'enseignement supérieur suivant les décisions N°18140564/MINESUP /DAJ du 25/08/2014 et N°18140571/MINESUP/DAJ du 03/09/2014. ces deux décisions seraient la conséquence des nombreuses actions de l'Addec qui s'insurgent contre l'augmentation des Droits universitaires au Cameroun. En vue de les intimider à renoncer à leur action, le recteur de l'Université de Ydé1 aurait procédé à bon nombres de torture jusqu'à les exclure de leur établissement. Ce dernier avait également ordonné la séquestration puis l'incarcération des Sieurs Nana Clovis et Tchaleu Barthélémy.	NDH ayant été informé de cette atteinte aux droits de ces étudiants a fait une déclaration sur la question en date du 9 Octobre 2014 en vue de dénoncer ces manœuvres et ces intimidations, tout en exigeant la réhabilitation sans délai desdits étudiants et la libération des sieurs Tchaleu Barthélémy et Nana Clovis	En date du 16 Octobre 2014, la directrice exécutive de NDH, accompagnée de la chargée du service de protection ont assisté avec satisfaction à la libération des étudiants sus mentionnés. NDH-Cameroun attend que la décision d'exclusion soit levée et que la réintégration des étudiants Batoum Thierry et Tchaleu Barthélémy soit effective dans leur différents établissements, ainsi que d'autres exigences mentionnés dans la déclaration
1	N°492/NDH/P R/SP du 13/11/2014 : Affaire Fekoua Marcel c/ Mandela Center	Plainte pour violation du Droits de propriété et à un procès équitable	Le requérant monsieur Fekoua Marcel avait saisi NDH aux fins d'une médiation entre lui et le mandataire de Mandela Center car à cause d'un malentendu. Les deux protagonistes avaient rompu toute communication dans la procédure d'obtention du titre foncier du lot N°36540	NDH a mené une négociation avec les protagonistes	les protagonistes ayant trouvé un terrain d'entente et les points d'ombre ayant été décelés, il ressort qu'il s'agissait d'une incompréhension entre les deux

			que le requérant réclamait au Ministère des domaines, du cadastre et des Affaires foncières(Mindcaf).		parties. Dossier classé
1	N° 493/NDH/PR/SP du 27 Octobre 2014 ; Affaire Ateba Jean Marie c/ AtebaAmbomo et certains éléments de la gendarmerie de Santa Barbara	Demande de protection pour sa sécurité et droit à un procès équitable	Monsieur Manga Ateba a déposé une plainte à NDH contre sa nièce la nommée AtebaAmbomo pour l'atteinte à sa sécurité et celle de sa famille. Il allègue qu'il serait victime de sorcellerie et accuserait sa nièce d'en être l'auteur. Il aurait été convoqué à deux reprises à la gendarmerie de Yaoundé 1 ^{er} . Les officiers de la gendarmerie aurait arrêté sa fille aux sorties des classes en vue d'obliger le requérant de s'y présenter. Il serait gardé à vue pendant 5 jours et ne serait libéré qu'après le paiement de la caution par sa nièce (la mise en cause). Après sa libération, il serait recherché par des individus en civil accompagnés de sa nièce incriminée. Le trouble aurait continué après l'interview qu'il aurait donnée à la radio(Skyone) sur les agissements de sa nièce qui serait encouragée par certains membres de sa famille et certains agents de la police.	Invitation du requérant pour un entretien . Nous nous sommes rendus compte que ses dires étaient non fondés et lui avons prodigué des conseils, tout en lui demandant de ne pas hésiter de nous contacter si le besoin se faisait sentir.	Dossier classé
1	N°494/NDH/PR/SP du 06/12/2014 ; Affaire Kana Sonkeng Hyppolyte c/ Entreprise SogeaSatom Cameroun	Plainte pour atteinte au droit du travail et à un procès équitable	Le requérant mécanicien et muté sur le chantier de la construction de Dourbali au Tchad a été licencié pour des raisons économiques selon son employeur. Il avait saisi l'inspection du travail qui a calculé ses droits et entamé une médiation qui s'est soldé par un échec. Le requérant atteste que son employeur serait en violation de l'article 40 al 3 du code du travail et du statut du personnel.	NDH a adressé une correspondance au DRH de la société incriminée avec ampliation au Ministre du travail, au délégué régional de l'Inspection du travail et la CNDHL pour dénonciation	SogeaSatom a répondu à la correspondance de NDH avec sa position sur le dossier. La victime a été informée de la réaction de son ex-employeur. Les conseils lui ont été donnés pour la suite de l'affaire.
1	N°495/NDH/PR/SP du 22Aout 2014 à Meiganga ; Affaire Rodrigue FOTIE C/ Société ONNYX	Dénonciation pour violation au Droit du travail	Le requérant aurait été licencié avec 89 autres de ses collègues par la société incriminée sous prétexte qu'ils seraient en cessation de contrat. La victime a saisi l'inspection du travail de leur ressort pour une tentative de conciliation qui s'est soldée par un échec ; donnant ainsi lieu à	Sollicitation d'informations complémentaires	Dossier en cours

	ALLIED Service Cameroon LTD		l'ouverture d'un procès au tribunal. Le requérant a ainsi saisi NDH pour l'accompagnement dans sa procédure.		
1	N° 496/NDH/PR/SP du 12/12/2014 ; Affaire Eric MUKOOL c/ NGOUGHE Maurice	Dénonciation pour violation au Droit du travail	le requérant de nationalité française avait passé un contrat oral avec le mis en cause en vue du management de l'hôtel FLORENCIA. Son salaire fixe serait de 200 000. En Septembre, le requérant aurait reçu la somme de 65 000 et 35 000FCFA comme salaire. Le requérant aurait été licencié. Il se retrouve dans la rue sans argent. Face à toutes ces difficultés, le requérant voudrait être remis dans ses droits. Raison pour laquelle il a saisi NDH	Invitation du requérant pour un entretien	Dossier en cours.

Conclusion

Il ressort de ce rapport d'activité du service de protection en 2014 que NDH-CAMEROUN a été sollicitée à résoudre des plaintes aussi variées dont l'objet de saisine s'articule sur des atteintes à l'intégrité physique et morale ou des violations au Droit du travail. Toutefois, bons nombres d'obstacles ont empêché l'organisation à bien mener sa mission d'accompagnement et d'assistance juridique tels que : le désistement de la victime, l'insuffisance des ressources financières et logistiques, la lenteur administrative...

NDH
DE
L'INTERIEUR

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES LEADERS

COURS DE TRANSFORMATION DE CONFLICT APPLIQUÉ

Du 24 au 28 Novembre 2014.

Johannesburg, Afrique du Sud.

Cyrille Rolande Bechon, Directrice Exécutive a activement participé à cette session de formation appliquée sur l'analyse et la transformation de conflits.

ADMISSION DES ETUDIANTS EN STAGE

- MAGA Jeanne Helene, Institut des Relations Internationales
- NGAYENE AMBASSA Julienne Honorine, Institut Albert Le Grand
- NJIOMO TCHOUMI Stéphanie, Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC)
- EBODE EKANI Parfait Anicet, Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC)